

LE PRESIDENT

Paris, le 1^{er} octobre 2026

Monsieur le Ministre,

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNDH) souhaite attirer à nouveau votre attention sur la situation des ressortissants français condamnés à mort ou encourant la peine de mort en Irak. Le procès de plusieurs d'entre eux récemment transférés vient de débiter le 20 septembre 2026 devant la Cour pénale centrale de Bagdad. Poursuivis pour des faits liés à leur appartenance présumée à l'organisation État islamique, ils encourant la peine capitale. À l'issue de cette première audience, l'examen de leur affaire a été renvoyé au 5 octobre 2026.

Cette évolution concrétise les inquiétudes que la CNCDH avait exprimées dans sa lettre du 13 avril 2026 qui vous était adressée, à l'occasion du transfert le 21 juillet 2025 vers l'Irak de ressortissants français qui étaient détenus dans le nord-est syrien. La Commission avait déjà rappelé que ces personnes encouraient la peine de mort en application de la législation irakienne antiterroriste et demandé leur rapatriement en France ou, à défaut, que tous les moyens soient déployés afin de garantir qu'elles ne soient pas condamnées à la peine capitale.

La CNCDH souhaite, à cet égard, rappeler la position constante qu'elle défend depuis 2020. Dans un avis adopté le 28 janvier 2020, elle s'était inquiétée de la situation de plusieurs ressortissants français transférés en Irak, condamnés à mort ou encourant la peine capitale devant les juridictions irakiennes pour appartenance à l'organisation État islamique et pour des faits de terrorisme, à l'issue de procès inéquitables. La CNCDH avait alors exposé les arguments militant en faveur de leur rapatriement en France, afin qu'ils puissent y être jugés, de manière équitable, pour les faits graves qui leur sont reprochés.

La CNCDH considère que le rapatriement en France de l'ensemble des ressortissants français condamnés ou qui risquent de l'être serait conforme aux engagements internationaux de notre pays. De surcroît, elle serait cohérente avec la position résolument abolitionniste que la France défend sur la scène internationale, faisant de l'abolition universelle de la peine de mort une priorité dans le cadre de sa politique extérieure. Cet engagement a été réaffirmé récemment à l'occasion de la tenue du 9^e Congrès mondial contre la peine de mort, accueilli à Paris du 30 juin au 2 juillet 2026 sous le parrainage de la France.

Le rapatriement de nos ressortissants revêt surtout une urgence particulière dès lors que de nouvelles procédures judiciaires ont effectivement débuté et sont susceptibles d'aboutir à des condamnations à la peine capitale.

.../...

Monsieur Jean-Noël BARROT
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

Compte tenu de la prochaine reprise des audiences, la CNCDH vous demande de déployer sans délai tous les moyens diplomatiques et consulaires nécessaires afin d'obtenir des autorités irakiennes des garanties effectives qu'aucune condamnation à mort ne sera prononcée, ni *a fortiori* exécutée, et de veiller au respect effectif des droits de la défense et des garanties du procès équitable.

A ce titre, nous venons d'apprendre que les avocats mandatés par certains de ces ressortissants français ou par leur famille pour les assister au cours de leurs procès sont empêchés d'entrer sur le territoire irakien, où ils risqueraient d'être poursuivis en raison des propos qu'ils ont tenus sur les traitements inhumains et dégradants subis par leurs clients détenus. Les mineurs français devenus majeurs au centre Orkesk en Syrie et transférés illégalement en Irak, où ils risquent la peine de mort, seront donc jugés sans leurs avocats.

La CNCDH souhaite dès lors être tenue informée des démarches entreprises par les autorités françaises auprès des autorités irakiennes depuis l'ouverture de ces procès, notamment en matière de protection consulaire, de respect des droits de la défense et de prévention de toute condamnation à mort.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. BURGUBURU', with a long horizontal stroke extending to the right.

reJean-Marie BURGUBURU